

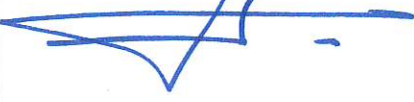
PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
16	1

Date de convocation
21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 06/10/2026

Acte affiché le : 06/10/2026

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Benoit BERNY, Marguerite BLEUZEN, Tugdual BRABAN, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Julie CLOAREC, Dominique COGEN Rollande LE BORGNE, Jean-François DUMONTEIL, Jean-Charles LOHÉ, Michel MORVANT, Yvan RICHARD, Brendan RIOU, Jean-François SARREAU, Patrick URIEN, Sébastien WACRENIER

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Catherine BOUDIAF, Daniel COTTEN, Paul Cozic, Alexandra FRAISSE, Gaëtan Peyrebessé,

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Christophe de Quelen,

L'An deux mille vingt-six, le 28 septembre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Jean-Charles Lohé

CS-2026-25	Extension de la démarche pour le retour vers l'emploi et la formation en Centre Ouest Bretagne En dispositif « Territoire 100% ACTIF vers l'emploi-formation »
------------	--

Contexte et enjeux liés au dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

En 2016, 8 communes de Roi Morvan Communauté (4) et de la CCKB (4) se sont engagées dans l'expérimentation nationale du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Cette démarche à l'initiative d'ADT ¼ Monde a pour objectif de rendre effectif le droit à l'emploi, inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, selon les bases suivantes :

1. Toutes les personnes en situation de chômage de longue durée volontaires du territoire doivent pouvoir accéder à un emploi selon les critères suivants :
 - Être privé.e d'emploi depuis plus d'un an.
 - Être domicilié.e depuis au moins 6 mois sur le territoire (Peu importe le motif de la perte d'emploi ou l'inscription à France Travail (ex-Pôle Emploi).
2. Les emplois sont créés en fonction des savoir-faire, des envies et des possibilités des personnes, sans discrimination.
3. Les emplois sont engagés en CDI dès l'embauche pour offrir une sécurité immédiate.

4. Emploi à temps adapté : Les personnes participent à la définition de leur volume horaire (temps partiel ou plein), en fonction de leurs contraintes personnelles et projets (formation...).
5. La montée en compétences des personnes (santé, handicap...) est prévue par l'intermédiaire de formations internes ou externes.
6. Les Entreprises à But d'Emplois (EBE), créent les nouveaux emplois, en complément (et non en concurrence) avec le tissu économique local, après le parcours d'intégrations des candidat.e.s validé par le Comité Local de l'Emploi (CLE).

Fonctionnement opérationnel du dispositif

- Structure : Les EBE sont des entreprises locales et innovantes, créées spécifiquement pour créer des emplois destinés aux personnes en situation de chômage de longue durée.
- Activités : Elles réalisent des travaux utiles au territoire mais non concurrentiels et non couverts par le marché entrepreneurial du territoire. Elles sont complémentaires des activités privées et publiques déjà menées sur le territoire.
- Financement :
 - Réaffectation des coûts sociaux de prise en charge d la privation d'emploi et du chômage (allocations, perte de cotisations, dépenses de santé liées à la précarité).
 - Subventions publiques (État, collectivités) et privées (fondations...).
 - Recettes propres (vente de biens/services).
- Rémunération : SMIC horaire
- L'EBE du territoire, implantée à Rostrenen, a déjà permis la création de 46 emplois, non délocalisables.

La réussite du dispositif repose au niveau local sur **Le Comité Local pour l'Emploi (CLE)** dont les missions sont les suivantes :

- Travailler des décisions consensuelles au sein de la gouvernance locale
 - Acteurs publics :
 - Élu.e.s locaux (maires, adjoint.e.s, président.e.s d'intercommunalités).
 - Représentant.e.s des Conseils départementaux.
 - Services déconcentrés de l'État (ex : France Travail, DGEFP).
 - Acteurs socio-économiques :
 - Associations (ATD Quart Monde, Emmaüs, Secours Catholique, etc.).
 - Syndicats, chambres consulaires (CCI, Chambre des Métiers).
 - Entreprises locales (pour éviter la concurrence avec les EBE).
 - Citoyenn.e.s et personnes privées d'emploi (PPDE) :
 - Représentant.e.s des chômeurs.euses de longue durée volontaires pour participer à la gouvernance.

- Repérer et aller vers les personnes privées durablement d'emploi qui sont volontaires afin d'identifier leurs compétences, leurs motivations et leurs capacités de travail : préparation/accompagnement à l'emploi
 - Identifier des travaux/ activités (et emplois) utiles : Il valide les besoins non satisfaits de la population et du territoire pour imaginer des activités économiques utiles et locales, sans faire de concurrence aux entreprises existantes, sur proposition de l'EBE.
 - Créer et suivre des Entreprises à But d'Emploi (EBE) : Il valide l'ouverture de ces entreprises et s'assure qu'elles respectent les principes fondamentaux de l'expérimentation.
 - L'équipe projet en territoire COB du CLE était initialement composée de :
 - 1 Cheffe de projet CLE (salariée dédiée, financée par les collectivités).
 - 1 Chargé.e de mission (accompagnement des demandeurs.euses d'emploi, prospection d'activités).
- ⇒ *En raison de la diminution progressive des dotations liées à l'expérimentation, le CLE du territoire COB ne dispose plus que d'une seule professionnelle depuis plus d'un an qui occupe une fonction de cheffe de projet et chargée de mission.*
- Le CLE ne dispose pas de financement direct par le Fonds d'expérimentation national.
- Sources de financement :
- Collectivités locales (communes, intercommunalités, départements).
 - Subventions (État, Région, Europe).
 - Bénévolat (associations, citoyen.ne.s).

L'équipe projet était jusqu'au 31/12/2026 portée par l'association « Tous vers l'emploi » qui cesse ses activités en fin d'année.

- ⇒ *Les membres du Bureau du Comité syndical du Pays COB souhaitent que l'expérience capitalisée par le CLE puisse être reprise, développée et étendue à terme sur le territoire COB en « Territoire 100% ACTIF vers l'emploi et la formation ». Ils/elles souhaitent que ce sujet soit intégré au pacte des solidarités initié par la commissaire régionale de lutte contre la pauvreté.*

Diagnostic territorial

Indicateur	Valeur estimée (à vérifier)	Source	Enjeux
Population	82 000 habitant.e.s	INSEE	Territoire extra rural, vieillissement, exode des jeunes.
Taux de chômage	>8% (vs ~7,5% moyenne nationale)	France Travail	Chômage de longue durée > à 5%
Taux de pauvreté	>19,6% (nettement supérieur à la nationale)	INSEE	Précarité durable, non-recours aux droits (santé, mobilité, RSA, etc.).
Nombre de PPDE*	Plus 2 000	France Travail	*Personnes Privées Durablement d'Emploi (>1 an sans emploi).

Nombre d'entreprises locales	~3 000 à 4 000	CCI 29/56	Secteurs porteurs : agroalimentaire, tourisme, BTP, services à la personne.
Budget des collectivités	~50 à 100M€/an (interco + communes)	DGF	Capacité de cofinancement inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales
Dynamique associative	Forte (densité associative la plus élevée de Bretagne)	Associations	Réseau existant à mobiliser pour l'accompagnement social.

Pourquoi un Comité Local de l'Emploi (CLE) étendu au COB vers un « Territoire 100% ACTIF vers l'emploi et la formation »

- Le territoire Zéro chômeur de Longue Durée initié sur 8 communes du COB a permis de développer une compétence et une ingénierie experte pour :
 - Repérer, aller vers et MOBILISER des personnes privées durablement d'emploi
 - Coordonner les travaux/ activités (et emplois) utiles à la population qui seront validés par les EPCI (→ *transposition des compétences et expériences développés par le CLE*)
 - Consolider des emplois avec des services nouveaux répondant

Les critères de fragilités socio-économiques du territoire indiquent la forte présence en COB de personnes qui ont besoin d'appui (santé, mobilité, social, prospective d'activité professionnelle...) pour consolider une reprise ou un engagement vers l'emploi et la formation.

- Des chantiers d'insertion sont des moyens de 1^{ère} (re)mobilisation vers l'emploi ou la formation sur des périodes de courte durée. Néanmoins les chantiers d'insertion déployés sur le territoire COB présentent des modèles économiques fragiles, des activités limitant parfois (involontairement) certaines catégories professionnelles et un rythme rapide de renouvellement administratif ;
- Des activités professionnelles répondant à des besoins non couverts peuvent être développées (en s'appuyant sur l'expérience des EBE et des partenaires solidaires du territoire) :
 - Développement d'épiceries sociales fixes ou itinérantes ;
 - Rénover énergétiquement des logements anciens (besoin important, peu de main-d'œuvre formée disponible) en s'appuyant sur l'expertise des compagnons bâtisseurs ;
 - Mobilité solidaire (Transport d'Utilité Sociale) ;
 - Entretien des chemins de randonnée (tourisme vert, attractivité) ;
 - Recyclage des déchets (économie circulaire, enjeu écologique) ;
 - Services à la personne (aide aux personnes âgées, garde d'enfants) ;
 - Aide aux communes (pédibus scolaires,...)
 - L'entretien des espaces forestiers ;
 - Maraîchage bio (circuits courts, sécurité alimentaire) ...

L'objectif est de structurer le territoire vers le retour vers l'emploi et la formation mettant en synergie avec les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) déjà présentes (ex : Ateliers et

Chantiers d'Insertion - ACI, Entreprises d'Insertion - EI), les besoins en matière d'activités « nouvelles » et cibler les demandeurs.euses d'emploi de courte durée (risque de basculement en longue durée) et de longue durée pouvant intégrer des emplois d'activités nouvelles :

Actions	Responsables	Objectifs
1. Créer un comité d'initiatives « Territoire 100% ACTIF vers l'emploi et la formation »	Maires engagé.e.s + Président.e.s des EPCI + référent.e.s Pays COB	Charte d'engagement
2. Réaliser un diagnostic territorial	CLE COB + CCI + France Travail + Bretagne Active	Rapport (personnes en situation de chômage, besoins non couverts, structures partenaires existantes)
3. Cartographier les besoins/activités non satisfaits par EPCI ou commune	CLE COB + EPCI (Dév Eco) + Entreprises + Bretagne Active	Liste des activités cibles par EPCI (ex : rénovation de logements, entretien des chemins de randonnée, recyclage)
4. Identifier les personnes éloignées de l'emploi-formation et les chômeurs.euses de courte durée	CLE COB + France Travail + CCAS	➤ Liste des personnes éligibles (avec accord) ➤ Spécificités des modalités d'accompagnement renforcées définies (santé, mobilité, précarité logement...) des personnes engagées
5. modéliser un accompagnement global des accompagnements de retours à l'emploi	CLE COB + acteurs accompagnement social (Mission locale, Wimoov...)	Suivi Spécificités des modalités d'accompagnement renforcées définies (santé, mobilité, précarité logement...) des personnes engagées
5. Étudier la faisabilité juridique et financière des nouvelles activités	CLE COB + EPCI (Dév Eco) + Expert-comptable + Bretagne Active	Business plan prévisionnel (EBE + chantiers d'insertion OU autres organisations <i>comme les SCIC</i>)
6. Créer un comité de pilotage « Territoire 100% ACTIF vers l'emploi et la formation »	CLE COB en articulation avec le CTEFI	Mobilisation des partenaires et co-financements

Perspectives de financements pour l'engagement de la démarche

Région Bretagne, Départements, État via France Relance ou Fonds Social Européen, FSE+, pacte des solidarités, Bretagne active, clauses sociales, EPCI, Communes, ...

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- L'intérêt de reprendre l'expérience du Comité local pour l'emploi, de la développer et de l'étendre à terme au territoire du COB, vers un « Territoire 100 % actif vers l'emploi et la formation » avec les communes et EPCI volontaires

- L'intégration de cette démarche au Pacte local des solidarités initié par la Commissaire à la lutte contre la pauvreté comme proposé par les membres de l'exécutif du Bureau syndical
- De prospecter la création d'un poste pour l'accompagnement et l'animation du « Territoire 100% actif vers l'emploi et la formation » auprès des EPCI ; si une part du financement est retenue et intégrée dans le pacte des solidarités

Le Président
Jean-Charles Lohé

